

Image not found or type unknown



Comment se déroule une procédure de saisie-vente ?

Fiche pratique publié le **23/07/2014**, vu **461 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

La procédure de saisie-vente a pour but de vendre vos biens, à l'amiable ou aux enchères.

La saisie-vente est obligatoirement précédée d'un commandement de payer : il n'est pas permis à votre créancier de saisir sans préavis vos biens.

Voir le guide : http://www.assistant-juridique.fr/deroulement_saisie_vente.jsp